

Devenez

BLOG-TROTTEURS

du patrimoine de Picardie

Mode d'emploi
«Enregistrer son émission de radio»



Du côté du reportage radio

Une définition pour commencer : c'est un enrobé que vous allez produire. Il ne devra ***ne pas excéder les deux minutes***. L'enrobé est un son (l'interview) que vous choisirez « d'enrober » de la voix du journaliste qui fait le reportage, ainsi que d'une ambiance sonore (musique ou ambiance du lieu concerné).

Il s'agit alors pour vous simplifier le travail de respecter un certain nombre de règles dont :

- Les 4W (qui, quoi, quand, où) informations auxquelles vous devez répondre en entrée de reportage.
- L'écriture systématique de tout ce que le journaliste dit ; le rendu parlé de la radio correspond donc à un texte rédigé et écrit très lisiblement.

Conseils techniques

Pour vous enregistrer, 2 possibilités :

- Un lecteur enregistreur MP3 (ou dictaphone MP3)
- Un logiciel d'enregistrement et de montage audio comme Audacity (Mac / PC) ou Garageband (Mac)

Les possibilités sont plus évoluées si vous optez pour l'enregistrement via un logiciel, vous pouvez notamment intégrer les « tranches d'interview » entre les éléments de texte lus. Pensez au micro et vérifiez la qualité du son au cours des prises, cela évite d'être déçu une fois le travail terminé.

Conseils pratiques

Attention aux longueurs, une demi-page de Times New Roman 12 correspond à 30 secondes, on arrive vite aux limites chronométrées ! Il faut donc systématiser les phrases courtes et efficaces (un petit test : à la fin de chaque phrase demandez vous si la phrase peut être raccourcie et quels informations ou commentaires vraiment utiles elle apporte).

Bien sûr, on veille à l'articulation lors de la lecture des éléments de texte. L'accent fait partie du charme des provinces, alors ce n'est pas nécessaire de brider le naturel, dans la mesure où tous les éléments des phrases restent audibles et compréhensibles !

La construction du son-radio nécessite une organisation proche de celle de l'écriture de presse

Pour cela le reportage ouvre sur les 4W puis en fonction de l'angle choisi on développe tel ou tel élément : on procède toujours du plus important au plus anecdotique. Les propos rédigés doivent être vivants : on restitue quelque chose pour lequel on a de l'intérêt. La radio c'est du spontané : on fait imaginer à l'auditeur la scène décrite, l'élément de patrimoine dont il est question, Pour cela divers moyens, les mots, les bruits d'ambiance, etc.

Et surtout, même si c'est du sérieux, on prend plaisir et on s'amuse, cela se ressentira forcément à l'écoute !

Devenez

BLOG-TROTTEURS

du patrimoine de Picardie

BLOG trotteurs du patrimoine de Picardie

Question de droit

Pour être tranquille avec la loi



Travailler sur les médias et produire des documents médiatiques, c'est aussi respecter quelques règles de droit ...

Les participants seront responsables de leur reportage, notamment en ce qui concerne l'écriture du commentaire et les musiques utilisées (attention aux musiques, elles ne sont pas toutes libres de droits !).

Peu d'obligation juridique

À la différence du reportage filmé et de l'article de presse avec photographie, l'émission de radio n'est pas confrontée aux contraintes de droits d'utilisation de l'image des personnes.

Néanmoins, il est possible que des personnes interviewées ne souhaitent pas que leur identité soit annoncée dans votre reportage audio, et c'est leur droit.

Afin d'éviter tout litige, 2 possibilités s'offrent au réalisateur du reportage :

- Ne pas citer l'identité des personnes interviewées, ou bien ne citer que le prénom.
- Faire signer et dater une autorisation, qui précise que la personne interviewée (ou ses parents s'il s'agit d'un mineur) accepte que son identité soit annoncée dans le reportage audio qui sera diffusé sur le site web du CRDP de l'académie d'Amiens ainsi que sur la carte des ressources SCEREN CRDP.

Toutes les autorisations devront impérativement parvenir au CRDP avec le reportage !

Le chef d'établissement détiendra les droits du reportage réalisé et autorisera sans réserve sa diffusion sur le site web du CRDP de l'académie d'Amiens. Cette diffusion sera gratuite et libre de tous droits, le CRDP se réservant le droit d'utiliser tout ou partie du document.